

QUELQUES CHIFFRES



- Les incendies ont été **multipliés par 2 en 20 ans**.
- Un incendie domestique a lieu **toutes les 2 minutes**.
- Les incendies provoquent **800 décès** et **10 000 victimes** chaque année.
- 270 900 incendies** en France en 2015 dont **37 926 déclenchés par les enfants**.
- 1 incendie sur 4 est dû à une **installation électrique défectueuse**.
- 1 français sur 3** est confronté à une situation d'incendie durant sa vie.
- 70% des incendies mortels ont lieu **la nuit**.
- La température d'une pièce en feu atteint **600°C en 3 minutes**.
- La **fumée** est la **1^{ère} cause de décès** chez les victimes d'incendie.



À SAVOIR :

Pour éteindre un feu (hors feu de graisse ou d'huile), il faut :

1 verre d'eau lors de la 1^{ère} minute



1 seau d'eau lors de la 2^{ème} minute



1 citerne d'eau au-delà de la 3^{ème} minute



NUMÉROS D'URGENCE



Sapeurs pompiers : **18**
ou
Numéro unique d'urgence européen : **112**



Tous ces numéros sont accessibles d'un poste fixe ou d'un portable.

Pour toute situation mettant en cause la sécurité des personnes (incendie, explosion,...) :

- **prévenez en priorité les pompiers au 18 ou au 112**
- **contactez ensuite le service clients d'ANTIN Résidences**

au **0811 808 808**

NUMERO AZUR Coût d'un appel local depuis un poste fixe

Disponible 7j/7 et 24 h / 24.



CRÉATEUR DE QUALITÉ DE VIE

www.antin-residences.fr

Antin Résidences, une Entreprise Sociale pour l'Habitat du Groupe Arcade

groupe
Arcade



Guide des mesures de prévention incendie



Mise à jour 2016

ADOPTÉZ LES GESTES
QUI PEUVENT VOUS SAUVER LA VIE.



CRÉATEUR DE QUALITÉ DE VIE

Siège social : 59 rue de Provence 75439 Paris cedex 09

COMMENT ÉVITER L'INCENDIE ?

- 1 > Ne laissez jamais vos enfants jouer avec les allumettes, les briquets et les bougies.
- 2 > Soyez vigilants avec l'huile sur le feu et le grille-pain. Ne laissez pas de casserole sur le feu sans surveillance.
- 3 > Ne jetez pas vos mégots de cigarettes par les fenêtres et balcons.
- 4 > Ne multipliez pas vos multiprises et utilisez exclusivement du matériel NF.
- 5 > Ne fumez pas au lit et assurez-vous que vos cigarettes soient complètement éteintes.
- 6 > Eloignez tous matériaux (rideaux...) et produits inflammables (alcool, détergent...) de toutes sources de chaleur (ampoules, radiateurs, plaques chauffantes...).
- 7 > Ne laissez pas les appareils électriques en veille.
- 8 > Veillez au bon fonctionnement de votre détecteur autonome avertisseur de fumée (DAAF) en changeant les piles régulièrement (se référer à la plaquette DAAF).
- 9 > Ne laissez jamais un enfant seul ou sans surveillance.
- 10 > Attention, les sapins de Noël s'enflamment vite. Ne laissez jamais une bougie allumée à proximité. Éteignez systématiquement les guirlandes électriques la nuit et lors de vos absences.
- 11 > Ne stationnez pas vos deux roues (Scooters, motos...) dans les parties communes, caves ou locaux communs.
- 12 > Il est interdit d'utiliser des poêles de chauffage à pétrole.

QUE FAIRE EN CAS D'INCENDIE ?



Si l'incendie se déclare chez vous :

- 1 > Evacuez toutes les personnes de votre logement immédiatement.
- 2 > Fermez la porte de la pièce en feu et la porte d'entrée de votre appartement, gardez uniquement les clés avec vous !
- 3 > Une fois dehors, appelez les pompiers au 18 ou au 112 (numéro d'urgence européen).



Si l'incendie est en dessous de votre appartement ou sur le palier :

- 1 > Restez dans votre appartement.
- 2 > Fermez et mettez du linge mouillé en bas de votre porte d'entrée.
- 3 > Allez à la fenêtre pour que les secours puissent vous voir.
- 4 > En cas de fumée dans la pièce, baissez-vous vers le sol et couvrez-vous le nez et la bouche avec un linge humide.



Si l'incendie est au-dessus de votre logement :

- 1 > Sortez par l'issue la plus proche.



Si le feu prend sur vous ou sur une autre personne :

- 1 > Roulez-vous par terre.
- 2 > Roulez la personne dans une couverture ou un manteau non synthétique.
- 3 > Arrosez d'eau la personne au plus vite.
- 4 > N'essayez pas d'enlever les vêtements brûlés, ils collent à la peau.

PERMETTRE L'ACCÈS AUX POMPIERS

// Attention, ne garez jamais votre voiture sur les voies d'accès pompiers ou sur les emplacements réservés aux pompiers.

// Les voies d'accès pompiers sont réglementées à usage des services d'urgence. Ce ne sont pas des voies de circulation ou de stationnement.

// Les pompiers ont besoin d'accéder facilement aux bornes d'incendie pour prendre l'eau nécessaire à l'extinction des feux.

// Ils doivent installer des échelles pompiers à proximité des bâtiments pour acheminer l'eau et aller chercher les personnes signalant leur présence aux fenêtres.

Attention !

Conformément au code de la route, le stationnement sur une voie pompier est passible d'un enlèvement par la fourrière et d'une amende.



À RETENIR EN CAS D'INCENDIE :

- ❗ Quoi qu'il arrive **ne prenez jamais l'ascenseur**.
- ❗ **Ne sautez pas par la fenêtre** sans l'autorisation des pompiers.
- ❗ **Ne jetez jamais d'eau sur un incendie de graisse ou d'huile** ; l'eau aggraverait l'incendie.
- ❗ **Appelez les pompiers immédiatement** après le départ de feu.
- ❗ **Répondez calmement** aux questions des pompiers.

